

**Aide régionale aux frais de concours des étudiants en CPGE – 2024/2025**

*Pour les étudiants concernés, cette fiche, accompagnée des documents exigés, est à retourner à l’intendance du lycée* ***avant le 15 septembre 2025 (par courrier ou déposé personnellement à l’intendance)***

***Les dossiers reçus par mails ou incomplets ne seront pas traités.***

Une participation du Conseil Régional liée aux frais de concours (inscription, hébergement et transport) peut être versée à chaque étudiant inscrit en 2ème année de GPGE et éligible au dispositif.

**Conditions d’attribution**

* **Le quotient familial doit être inférieur ou égale à 10 140 €**
* Vous calculez le quotient familial à partir du revenu fiscal de référence du dernier avis d’imposition du foyer fiscal divisé par le nombre de parts fiscales
* En cas de non imposition, le revenu fiscal est celui figurant sur l’avis de non imposition
* Les ressources prises en considération correspondent au revenu fiscal de l’avis d’imposition sur le revenu N-1 (sauf modification profonde et durable de la situation)
* Pour toutes situations exceptionnelles, vous pouvez prendre contact avec le proviseur ou la secrétaire générale **(modification de situation familiale, élève de nationalité étrangère…)**

**Aide apportée**

* **319 € par concours, limitée à 3 concours maximum, soit 957 € maximum**
* Elle ne peut être supérieure aux coûts réellement supportés
* L’étudiant fournira les pièces nécessaires pour justifier des dépenses acquittées

Nom, prénom et classe : …………………………………………………………………………….

Tel portable : …………………………………………………………………………………………..

Calculez votre quotient familial

Revenu fiscal de l’année N-1 : ……………………………………………………………………..

Nombre de parts fiscales indiqué sur l’avis d’imposition : ………………………………………

Revenu fiscal/nb de parts : ……………………………………………………………………………

(Celui-ci doit être inférieur à 10 140 € pour bénéficier de l’aide)

Boursier : 🖵 oui 🖵 non

**Tableau « calculez vos frais de concours » à renseigner ci-après.**

L’étudiant joindra dans le dossier et classé par concours, l’ensemble des pièces justificatives (factures originales avec le nom de l’ étudiant) :

🞎 Fiches récapitulatives des inscriptions aux concours

🞎 Avis d’imposition ou de non imposition faisant apparaître le revenu fiscal de l’année N-1 et le nombre de parts fiscales

🞎 Tous documents indiquant les frais de concours, les frais d’hébergement, les frais de transport

🞎 Un relevé d’identité bancaire